



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021 À 19 H 00**

INSTITUTION :

Rapporteur : Olivier DENIS

21-097 Suppression d'un poste d'adjoint au maire

21-098 Nouveaux tableaux du Conseil Municipal

21-099 Commission Urbanisme – Élections d'un membre après qu'un siège soit devenu vacant

21-100 Commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière – Remplacement des représentants de la commune

21-101 Syndicat à vocation unique (SIVU) du centre hospitalier du pays Salonais – Remplacement du 1^{er} délégué titulaire

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

21-102 Délibération modificative n°5 – Indemnités allouées aux élus

21-103 Détermination du ratio promus /promouvables pour les avancements de grade du personnel de la collectivité

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE:

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-104 Budget Principal – Décision Modificative n°5 – Décembre 2021

URBANISME

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-105 Convention de service instructeur ente la commune et le Conseil de Territoire du Pays Salonais



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021 À 19 H 00**

L'An deux mille vingt et un et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en Mairie de Lançon-Provence sous la présidence Monsieur Olivier DENIS 1^{er} Adjoint,

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

Mme Julie ARIAS qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS

Mme Valérie POILLONG qui avait donné procuration à Mme Virginie VIOLA

Mme Simone TRAMIER-SARRAZIN qui avait donné procuration à M. Christian CHIAPPINI

M. Hervé BERTAIL qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO

Mme Christine MORTELLIER

Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à M. Guy BELTRANO

M. Lionel TARDIF

Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à M. Wilfried VERVISCH

Mme Pauline BECHET qui avait donné procuration à M. Olivier STEVENIN

M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO

Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS

M. Denis MALLIA

Mme Florence ALEXANDRE qui avait donné procuration à Mme Marie NIGRI

M. Michel TREZINI

Mme Nadia KESBI qui avait donné procuration à M. Eric LEDARD

Secrétaire de séance : Virginie VIOLA

PROCÈS-VERBAL

Monsieur Olivier DENIS 1^{er} Adjoint a soumis au vote le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 qui a été approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Monsieur Olivier DENIS 1^{er} Adjoint a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 30 novembre dernier sur la base de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité.

INSTITUTION :

Rapporteur : Olivier DENIS

21-097 Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la suppression du poste de 8eme adjoint et de porter à 7 le nombre des adjoints au maire.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021 À 19 H 00**

INSTITUTION :

Rapporteur : Olivier DENIS

21-097 Suppression d'un poste d'adjoint au maire

21-098 Nouveaux tableaux du Conseil Municipal

21-099 Commission Urbanisme – Élections d'un membre après qu'un siège soit devenu vacant

21-100 Commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière – Remplacement des représentants de la commune

21-101 Syndicat à vocation unique (SIVU) du centre hospitalier du pays Salonais – Remplacement du 1^{er} délégué titulaire

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

21-102 Délibération modificative n°5 – Indemnités allouées aux élus

21-103 Détermination du ratio promus /promouvables pour les avancements de grade du personnel de la collectivité

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE:

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-104 Budget Principal – Décision Modificative n°5 – Décembre 2021

URBANISME

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-105 Convention de service instructeur ente la commune et le Conseil de Territoire du Pays Salonais

21-098 Nouveaux tableaux du Conseil Municipal

Sur proposition du Rapporteur, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

A APPROUVE : le nouveau tableau du Conseil Municipal suite à la démission de Mme Christina MOREL et à la réduction du nombre des adjoints au maire ;

21-099 Commission Urbanisme – Election d'un membre après qu'un siège soit devenu vacant.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

A DECIDE de ne pas recourir à l'élection au scrutin secret pour désigner les membres de la Commission Urbanisme, de la Commission des Travaux, de la Voirie, de l'Urbanisme, du développement économique et de l'Aménagement du Territoire.

A DIT que le membre élu à main levée parmi le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste sont les suivants :

Elections de la Commission Urbanisme

L'élection à main levée a donné les résultats suivants :

- En exercice.....28
- Présents..... 13
- Nombre de suffrages exprimés.....24

Est élus pour siéger à la commission Urbanisme

Membre titulaire : Wilfried VERVISCH

21-100 Commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière – Remplacement des représentants

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

A DECIDE de ne pas recourir à l'élection au scrutin secret pour désigner les membres de la Commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière.

A DIT que les membres élus à main levée parmi le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste sont les suivants :

Elections de la Commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière

L'élection à main levée a donné les résultats suivants :

- En exercice.....28
- Présents..... 13
- Nombre de suffrages exprimés.....24

Sont élus pour siéger à la commission de suivi de site (CSS) – La Vautubière

Membre titulaire : Jean-Louis DONADIO

Membre supplément : Olivier STEVENIN

21-101 Syndicat à Vocation Unique (SIVU) du Centre Hospitalier du Pays Salonais – Remplacement du 1^{er} délégué titulaire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

A DECIDE de ne pas recourir à l'élection au scrutin secret pour désigner les membres du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) du Centre Hospitalier du Pays Salonais

A DIT que les membres élus à main levée parmi le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste sont les suivants :

Elections du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) du Centre Hospitalier du Pays Salonais

L'élection à main levée a donné les résultats suivants :

- En exercice.....28
- Présents.....13
- Nombre de suffrages exprimés.....24

Sont élus pour siéger à la commission du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

Membre Titulaire : Pauline BECHET

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

21-102 Délibération modificative n°5 – Indemnité allouées aux Elus

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

PROPOSE de répartir le montant total mensuel brut des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire, Adjoints au Maire et Conseiller Municipaux délégués conformément à la réglementation et aux indications détaillées ci-dessous :

- Madame le Maire à 31.5290 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Mesdames et Messieurs les 7 adjoints à 16.3670 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Mesdames et Messieurs les 2 conseillers municipaux délégués à 16.3670 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Mesdames et Messieurs les 14 conseillers municipaux chargés de missions à 2,1548 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Noms Prénoms	Fonctions	Taux appliqués en fonction de l'IB terminal de la fonction publique	Montants bruts mensuels en euros
ARIAS Julie	Maire	31.5290 %	1 226,29
DENIS Olivier	1 ^{er} adjoint	16.3670 %	636,58
VIOLA Virginie	2 ^{ème} adjointe	16.3670 %	636,58
DONADIO Jean-Louis	3 ^{ème} adjoint	16.3670 %	636,58
HEYRAUD Patricia	4 ^{ème} adjointe	16.3670 %	636,58
GUIRAUD Sébastien	5 ^{ème} adjoint	16.3670 %	636,58
POILLONG Valérie	6 ^{ème} adjointe	16.3670 %	636,58
BELTRANDO Guy	7 ^{ème} adjoint	16.3670 %	636,58
STEVENIN Olivier	Conseiller municipal délégué	16.3670 %	636,58
BECHET Pauline	Conseillère municipale déléguée	16.3670 %	636,58
TRAMIER-SARRAZIN Simone	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
CHIAPPINI Christian	Conseiller municipal chargé	2.1548%	83,81

	de missions		
BERTAIL Hervé	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81
MORTELLIER Christine	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
HOCQUARD Nathalie	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
NIGRI Maria Del Carmen	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
TARDIF Lionel	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81
VERVISCH Wilfried	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81
BARTLAKOWSKI Sandra	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
TOBIAS Gabriel	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81
DEMARIE Marie-Cécile	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
MALLIA Denis	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81
ALEXANDRE Florence	Conseillère municipale chargée de missions	2.1548%	83,81
TORRES Gérard	Conseiller municipal chargé de missions	2.1548%	83,81

PRÉCISÉ

- ☞ que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.
- ☞ que les crédits budgétaires seront prévus au budget de chaque exercice au chapitre 65.

21-103 Détermination du ratio « Promus-Promouvables » du personnel de la collectivité.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

FIXER les rations « promus/promouvable » avec un taux spécifique pour chaque grade.

PRÉCISER que le nombre d'agents promouvables sera arrondi à l'entier supérieur, dans l'hypothèse où, par l'effet du pourcentage déterminé, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier.

DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif de la commune

FINANCES :

Rapporteur : Olivier DENIS

21-104 Budget Principal – Décision Modificative n°5 – Décembre 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

DECIDER que seront réajustées les dépenses et les recettes d'investissement comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chap	IB	désignation	montant	Chap	IB	désignation	montant
DEPENSES REELLES				RECETTES REELLES			
20	2031	Frais d'études	100 000,00 €				
204	2041582	Subventions d'équipements versées "batiments et installations"	306 553,00 €				
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	165 328,80 €	13	1323	Subventions Département	1 424 955,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	63 576,72 €				
	21312	Constructions - Bâtiments scolaires	97 056,00 €				
	21318	Constructions - autres bâtiments publics	300 907,60 €				
23	2313	Constructions	98 064,70 €				
020	020	Dépenses imprévues	293 468,18 €				
Total des dépenses réelles			1 424 955,00 €	Total recettes réelles			1 424 955,00 €
DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Total des dépenses d'ordre			- €	Total des recettes d'ordre			- €
Total des dépenses réelles et d'ordre			1 424 955,00 €	Total des recettes réelles et d'ordre			1 424 955,00 €

URBANISME

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-105 Convention Service Instructeur commun entre la Commune et Le Conseil de Territoire du Pays Salonais

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE La Convention Service Instructeur

AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Adjoint, à la signer

Le Maire
Julie ARIAS

Virginie VIOLA
Adjointe au Maire